



COMITÉ DE VIGILANCE
LIEU D'ENFOUISSEMENT DE SAINT-NICÉPHORE

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU 25 NOVEMBRE 2015

L'art de bâtir des ponts

transfertconsult.ca

MONTRÉAL - QUÉBEC - SAGUENAY - SHERBROOKE

Table des matières

1	ACCUEIL DES PARTICIPANTS.....	1
2	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	1
3	APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 2 SEPTEMBRE 2015	1
4	ACTIONS DE SUIVI.....	1
4.1	Informations additionnelles sur l'entreprise exploitant la sablière	1
4.2	Retour sur la plantation d'arbres dans les secteurs en reboisement	2
5	BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE	3
5.1	Constitution du fonds de post-fermeture	3
5.2	Contribution au Fonds d'urgence et d'action environnementale.....	3
5.3	Contrôle des goélands	5
5.4	Visites au site Internet.....	5
6	RAPPORTS D'ACTIVITÉS	6
6.1	Registre des plaintes.....	6
6.2	Bilan annuel des plaintes.....	6
6.3	Registre des visites du ministère	6
6.4	Bilan annuel des visites du ministère	7
7	DIVERS	7
7.1	15 ans d'opérations sans accidents.....	7
8	PROCHAINE RÉUNION	7

Liste des annexes

- Annexe 1 Liste des présences
- Annexe 2 Ordre du jour
- Annexe 3 Présentation PowerPoint

Les annexes sont présentées dans un document joint.

1 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

M. Martin Dussault, directeur des affaires publiques, ouvre la réunion en souhaitant la bienvenue aux participants et en les remerciant de leur présence. La liste des présences est à l'Annexe 1.

M. Dussault souligne que M. Marc-Olivier Lamothe, maintenant directeur des opérations pour le site de St-Nicéphore, prendra la relève de M. Simon Mercier aux rencontres du comité.

Un participant mentionne qu'une nouvelle personne représentera la Chambre de Commerce de Drummondville au comité de vigilance à partir de la prochaine rencontre. Un second participant indique que M. Vincent Chouinard se retire de la vie politique et ne représentera plus la Ville de Drummondville à titre de conseiller municipal au comité.

ACTION DE SUIVI :

- Vérifier si la Ville de Drummondville souhaite remplacer M. Chouinard afin de maintenir deux membres à titre de conseillers municipaux au sein du comité.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est présenté pour son adoption.

M. Dussault propose de souligner les 15 ans d'opération sans accident aux installations de Saint-Nicéphore au point *divers* de l'ordre du jour.

L'ordre du jour modifié est ensuite accepté par les participants. Il figure à l'Annexe 2.

3 APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 2 SEPTEMBRE 2015

Le compte rendu de la réunion du 2 septembre 2015 est adopté à l'unanimité.

4 ACTIONS DE SUIVI

4.1 INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR L'ENTREPRISE EXPLOITANT LA SABLIERE

M. Dussault rappelle que des membres voulaient avoir plus d'information sur la sablière exploitée par l'entreprise Guilbault sur le site de WM à St-Nicéphore. Il explique que la sablière arrive sous peu à la fin de son exploitation. Guilbault et WM ont prévu d'implanter un plan de reboisement graduel de la sablière.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Pouvez-vous donner plus de détails sur le plan de reboisement?</i>	<p>M Dussault explique qu'il s'agit d'un plan conjoint convenu entre Guilbault, qui exploite la sablière, et WM, qui est le propriétaire du fond de terrain.</p> <p>Le plan prévoit la plantation d'arbres et arbustes, comme le programme de reboisement actuel du site de WM.</p> <p>Le plan de reboisement pourra être présenté au comité de vigilance à la fin de l'exploitation de la sablière.</p>
<i>La sablière sera en exploitation pendant combien de temps encore?</i>	<p>M. Simon Mercier, directeur des opérations, indique que WM ne connaît pas la date exacte puisque la sablière est exploitée par Guilbault.</p> <p>En se basant sur la quantité de sable qu'il reste, M. Mercier estime que la sablière pourra être en opération pendant quelques années encore seulement.</p>

ACTION DE SUIVI :

- Présenter le plan de reboisement de la sablière lorsque celle-ci approchera de la fin de son exploitation.

4.2 RETOUR SUR LA PLANTATION D'ARBRES DANS LES SECTEURS EN REBOISEMENT

M. Simon Mercier, directeur des opérations chez WM, rappelle qu'une question a été posée lors de la visite du site pour savoir pourquoi les arbres sont plantés très près les uns des autres dans les secteurs en reboisement. Trois raisons expliquent cela :

1. Assurer un taux de survie adéquat;
2. Créer rapidement un couvert forestier de façon à développer un corridor faunique;
3. Contrer le ruissellement des eaux de surface.

5 BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

5.1 CONSTITUTION DU FONDS DE POST-FERMETURE

M. Dussault explique que le décret de 2013 exige que WM constitue une garantie financière pour couvrir les coûts de la gestion post-fermeture de la cellule 3A. Un montant d'argent est prélevé pour chaque mètre cube utilisé dans la cellule.

Les fonds sont déposés dans une fiducie et peuvent uniquement être utilisés pour les travaux de post-fermeture de la cellule, sous autorisation du ministère.

En 2015, une somme de 271 063 \$ a été déposée dans le fonds (en date du 30 septembre). Depuis 2013, 893 889 \$ ont été versés au total. Les détails sont à l'Annexe 3.

M. Dussault rappelle que les autres cellules sont l'objet d'une lettre de crédit renouvelée chaque année, à la demande du comité.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Pourquoi avez-vous versé moins d'argent en 2015 comparativement à 2014?</i>	<p>M. Dussault explique que cela est dû aux variations dans les quantités de matières reçues, puisque la contribution au fonds de post-fermeture est versée pour chaque mètre cube utilisé dans la cellule.</p> <p>M. Dussault rappelle que le chiffre indiqué au tableau est en date de septembre 2015, ce qui représente environ les trois quarts de l'année 2015.</p>
<i>Faites-vous une réévaluation de la contribution à verser dans ce fonds?</i>	<p>M. Dussault répond que oui, le montant de la contribution est réévalué tous les cinq ans, de façon à s'assurer que les sommes versées vont permettre de couvrir l'ensemble des coûts des travaux de post-fermeture.</p>

5.2 CONTRIBUTION AU FONDS D'URGENCE ET D'ACTION ENVIRONNEMENTALE

M. Dussault explique le fonds d'urgence et le fonds d'action environnementale ont été créés à la demande de la Ville de Drummondville et de la MRC de Drummond. Le fonds d'urgence assure le versement de montants à la Ville pour assumer les coûts en cas d'urgence environnementale, par exemple pour conduire des contre-expertises. Le fonds d'action environnementale est un fonds à la disposition de la Ville pour soutenir des projets en environnement.

Pour ces deux fonds, un montant d'argent est prélevé pour chaque tonne de matières entrant sur le site.

En 2015, 44 872 \$ ont été déposés dans le fonds d'urgence environnementale et 154 799 \$ dans le fonds d'actions environnementales. La présentation est disponible à l'Annexe 3. Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>Si je compare les tableaux pour le fonds de post-fermeture et les fonds d'urgence et d'action environnementale, je comprends qu'en 2015, vous avez reçu moins de matières en volume, mais plus de matières en tonnage. Comment cela est-ce possible?</i></p> <p><i>J'aimerais avoir plus de détails.</i></p>	<p>M. Dussault indique que cette différence s'explique par le fait que les sols utilisés pour le recouvrement des cellules font partie du calcul pour le fonds de post-fermeture (volume), mais pas pour le les fonds d'urgence et d'action environnementale (tonnage).</p> <p>De façon générale, le poids et le volume sont deux unités différentes qui ne permettent pas d'obtenir un ratio de un pour un d'une année à l'autre entre les différents fonds.</p> <p>M. Dussault propose de réviser les tableaux pour éclaircir ce point à la prochaine réunion du comité.</p>
<p><i>Pouvez-vous nous donner des détails sur la façon dont l'argent du fonds d'action environnementale est utilisé à la Ville?</i></p>	<p>M. Roger Leblanc, directeur du Service de développement durable et d'environnement à la Ville de Drummondville, indique que des critères ont été définis et que deux projets internes ont été menés jusqu'à présent, pour une somme de 40 000 \$.</p> <p>Il y a présentement un moratoire sur les projets du fonds. La Ville prévoit mener une réflexion à ce sujet et réviser les critères en janvier 2016.</p>
<p><i>Pouvez-vous nous donner plus de détails sur les deux projets internes au coût de 40 000 \$?</i></p>	<p>M. Leblanc indique que les deux projets sont l'installation d'îlots de gestion des matières résiduelles dans les lieux publics de la Ville et l'emploi d'une personne attitrée à la gestion des matières résiduelles.</p>

ACTION DE SUIVI :

- À la prochaine rencontre du comité, éclaircir la différence entre le tonnage et le volume pour le calcul des contributions aux différents fonds en 2015.
- Présenter les critères révisés de la Ville de Drummondville pour l'utilisation du fonds d'action environnementale.

5.3 CONTROLE DES GOELANDS

M. Mercier présente les données sur le contrôle des goélands. Il explique que la situation en 2015 est comparable à celle de 2014.

Les détails sont disponibles à l'Annexe 3. Le tableau compare le nombre d'oiseaux qui tentaient de venir sur le site (colonne en bleu), le nombre d'interventions réalisées par les fauconniers (vert) et le nombre d'heures pendant lesquelles un fauconnier était en service (jaune). La période entre juillet et octobre représente les journées d'ensoleillement les plus longues, ainsi que le moment où les oiseaux juvéniles ont quitté le nid. C'est pourquoi il y a davantage de dispersion.

WM doit demeurer vigilant tout au long de l'année. Cette année, les travaux avec le fauconnier vont se poursuivre jusqu'à la mi-décembre. À partir de ce moment, le froid et la neige diminuent grandement la présence d'oiseaux.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Pourquoi il y a eu un si petit nombre d'oiseaux en avril?</i>	M. Mercier précise que l'hiver tardif en 2015 a retardé la migration des oiseaux.

5.4 VISITES AU SITE INTERNET

M. Dussault présente les données de visites au site Internet du comité de vigilance. Il précise les éléments suivants :

- Les ordres du jour et comptes rendus des rencontres sont les sections les plus consultées;
- Le taux de rebond est élevé, ce qui indique que plusieurs internautes vont sur le site par erreur et quittent immédiatement;
- La raison pourquoi les États-Unis est le pays d'origine du plus grand nombre de visiteurs est que l'adresse de WM est enregistrée à partir de ce pays, et que WM consulte le site régulièrement;
- Le pays « Not Set » représente les visites effectuées à partir d'appareils mobiles.

Les détails sont disponibles à l'Annexe 3. Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>J'aimerais que le site Internet soit davantage diffusé. Je ne suis pas certain si la plupart des gens savent qu'il existe. Vous pourriez peut-être mettre un article dans l'Express.</i>	M. Dussault indique qu'il faudrait joindre le message à une nouvelle. Par exemple, il serait possible de mettre une plus grande emphase sur le site Internet du comité lorsque le bilan annuel sera rendu public au printemps prochain.

ACTION DE SUIVI :

- Ajuster les communications lors de la diffusion du bilan annuel du comité de vigilance pour mettre une plus grande emphase sur le site Internet.

6 RAPPORTS D'ACTIVÉS

6.1 REGISTRE DES PLAINTES

M. Lamothe mentionne qu'une plainte a été reçue depuis la dernière réunion du comité, à propos de papiers présents en bordure de la route. À la suite de la plainte, WM a ramassé ces papiers. Le détail des mesures correctives est disponible à l'Annexe 3.

6.2 BILAN ANNUEL DES PLAINTES

Le bilan annuel témoigne de quatre plaintes, soit :

- Odeurs (1);
- Bruit (1);
- Papiers et poussière (2).

Le résumé des mesures correctives est disponible à l'Annexe 3.

6.3 REGISTRE DES VISITES DU MINISTERE

M. Mercier mentionne qu'il y a eu deux visites du ministère le 3 septembre et le 3 novembre 2015. Les opérations de WM étaient conformes et rien de spécial n'a été signalé.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Il serait intéressant d'ajouter une colonne dans le registre des visites pour préciser les signalements du ministère de façon plus générale, et non pas uniquement les correctifs.</i>	M. Mercier confirme qu'une colonne pourra être ajoutée au tableau à cet effet.

ACTION DE SUIVI :

- Ajouter au registre des visites du MDDELCC une colonne « signalements par le ministère » en plus de la colonne des correctifs apportés.

6.4 BILAN ANNUEL DES VISITES DU MINISTÈRE

Le bilan annuel témoigne de huit visites des représentants du ministère en 2015. Rien de spécial n'a été signalé. Aucun avis de non-conformité n'a été émis.

7 DIVERS

7.1 15 ANS D'OPÉRATIONS SANS ACCIDENTS

M. Mercier souligne le fait que WM célèbre ses 15 ans d'opération « sans accident avec perte de temps », grâce aux efforts rigoureux de chacun des employés sur le terrain. M. Dussault explique que le protocole de santé et sécurité fait maintenant partie de la routine des employés de WM.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Avez-vous ce type de résultats pour vos autres sites également?</i>	M. Mercier précise que d'avoir réussi 15 ans sans accident représente une réussite assez exceptionnelle.
<i>Quelle est l'ancienneté moyenne du personnel de WM à St-Nicéphore?</i>	M. Dussault répond que l'ancienneté moyenne est 12 ans.

8 PROCHAINE RÉUNION

M. Dussault remercie les membres pour leur participation.

Il mentionne que la formule du calendrier annuel sera reconduite l'an prochain. Une proposition de calendrier pour 2016 sera présentée aux membres à la prochaine rencontre du comité. Il est convenu que la prochaine rencontre du Comité de vigilance ait lieu le 16 mars prochain à compter de 19 h. M. Dussault souhaite de joyeuses fêtes aux membres du comité.

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion s'est terminée à 19 h 50.

Dave C. Arseneau

Rapporteur de la réunion